

Votre commande : **VALORISATION AGRO BTC (3616)**

Nom de projet : **SAV**

Echantillon(s) reçu(s) le : **19/05/2023**

N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-2023-2522**

Rapport autorisé le : **31-MAI -2023 16:24**

SIAAP SEINE AVAL

Delphine LEGRAND

FROMAINVILLE BP104

78603

MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.

r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO23-30013 / BTC prélevé le 17-MAI -2023 00:00

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		19/05/2023			20	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	19/05/2023	*		39.9	%		
Matières Volatiles %MB	NF EN 15935	19/05/2023	*		16.91	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN ISO 21663	23/05/2023	*		11.42	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	23/05/2023	*		114.20	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN ISO 21663	23/05/2023	*		0.91	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	23/05/2023	*		9.10	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	23/05/2023			12.5	-		
Sélénium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	23/05/2023	*		5.1	mg/kg MS		
Mercuré	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17852	23/05/2023	*		1.5	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Aluminium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*		6530	mg/kg MS		
Bore	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023			<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*		4.76	% sur brute		
Cadmium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*		2.1	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*		6.3	mg/kg MS		
Chrome	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*		52.7	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Cuivre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*		647	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*		78466	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*		0.06	% sur brute		
Arsenic	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	23/05/2023	*		4.8	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*		0.42	% sur brute		
Manganèse	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*		202	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*		9.6	mg/kg MS		
Sodium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*		431	mg/kg MS		
Nickel	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	30/05/2023	*		24.7	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN ISO 54321, NF EN	23/05/2023	*		114	mg/kg MS	800	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	ISO 11885								
Soufre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*			21728	mg/kg MS		
Zinc	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	23/05/2023	*			1860	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
Somme des 4 métaux : Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc	Calcul	30/05/2023				2585	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	NF EN 17322	19/05/2023	*	r		<0.013	mg/kg MS		
PCB 52	NF EN 17322	19/05/2023	*	r		<0.013	mg/kg MS		
PCB 101	NF EN 17322	19/05/2023	*	r		0.019	mg/kg MS		
PCB 118	NF EN 17322	19/05/2023	*	r		0.015	mg/kg MS		
PCB 138	NF EN 17322	19/05/2023	*	r		0.023	mg/kg MS		
PCB 153	NF EN 17322	19/05/2023	*	r		0.028	mg/kg MS		
PCB 180	NF EN 17322	19/05/2023	*	r		0.018	mg/kg MS		
Somme 7 PCB	Calcul	19/05/2023		r		0.13	mg/kg MS	0.8	mg/kg MS
Fluoranthène	NF EN 17503	19/05/2023	*	r		0.54	mg/kg MS	5	mg/kg MS
Benzo[b]fluoranthène	NF EN 17503	19/05/2023	*	r		0.31	mg/kg MS	2.5	mg/kg MS
Benzo[a]pyrène	NF EN 17503	19/05/2023	*	r		0.25	mg/kg MS	2	mg/kg MS
Phosphore total (P2O5)	SIAAP_MOP_00096, SIAAP_MOP_00007	22/05/2023	*	r		3.78	% sur brute		
Azote ammoniacal (NH4)	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00053	19/05/2023	*	r		0.169	% MB		
pH	NF EN ISO 10390	19/05/2023	*	r		8.2	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	19/05/2023				20.2	°C		
Prétraitement (séchage, broyage, tamisage, quartage) : refus	NF EN 16179	19/05/2023	*			<5.0	%		
Prétraitement (séchage, broyage, tamisage, quartage) : Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179	19/05/2023	*			0.0	g		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :

Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :



BO : BOUE

Jean-François MOISAN
Responsable du Laboratoire



Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

 <p>Service public de l'assainissement francilien</p>	RAPPORT	
	<p>DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements</p> <p>82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr</p>	 <p>Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr</p>

Analyse des échantillons semaine n° : 20

Siccité (moyenne des analyses quotidiennes) : 39.9%MS

Boue Seine Aval +

Boue Réglementaire



Boue Non Ependable

Boue Non Conforme FNC n°

Date : 31/05/2023 Visa : **Nicolas LEROY**
Responsable
Service 4
Site Seine Aval / SIAAP

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

 <p>Service public de l'assainissement francilien</p>	RAPPORT	
	DLE Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	 <p>Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr</p>

Votre commande : **BACTERIO BTC (3619)**
 Nom de projet : **SAV**
 Echantillon(s) reçu(s) le : **15/05/2023**
 N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-LAM-2023-2347**
 Rapport autorisé le : **19-MAI -2023 08:21**

SIAAP SEINE AVAL
 Delphine LEGRAND
 FROMAINVILLE BP104
 78603
 MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque. Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :


BO23-800 / BTC prélevé le **15-MAI -2023 07:00**

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité
Coliformes Thermotolérants	Méthode Interne : SIAAP MOP 00058	15/05/2023			Absence	UFC/gMS
Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	15/05/2023	*		<5.60E+00	NPP/gMS
Semaine prélèvement		15/05/2023			20	-

Observations liées aux résultats :
 Matière sèche : 42,3% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2023-2341)
 Résultats :
 - E. Coli = <5.6 NPP/mL
 - Coliformes Thermotolérants = absence dans 0.001 mL

Légende :
 BO : BOUE

Yves ZARZELLI
 Responsable du Laboratoire


Analyse des échantillons semaine n° : 20
Microbiologie :
 Coliformes thermotolérants : Abs / g MS
 Escherichia Coli : <5.6 NPP / g MS
 Date : 06/07/2023 Visa : **Céline CORVISY**
 Pilote de Projets
 Service 4 UPBD
 du Site Seine-Aval / SIAAP

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
 Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Rapport d'analyse Page 1/2
Edité le : 07/06/2023

Mme LEGRAND
SIAAP
SAV LABORATOIRE CAMPUS
ROUTE DE FROMAINVILLE
78600 MAISONS LAFFITTE

Identification dossier : LSE23-70855
Identification échantillon : LSE2305-49980-1
Doc Adm Client : 527662
Nature : Boues de step
Origine : BTC S20
S4
Commune : MAISONS LAFFITTE
Département : 78
Prélèvement : Prélevé le 15/05/2023 à 08h00 Réceptionné le 16/05/2023 à 03h00

Référence contrat : LSEC21-3650

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole '#'.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Date de début d'analyse : 22/05/2023 à 11h54

SICCITE				
Essais	Résultats	Unités	Normes	Cofrac
Matières sèches	41.6	%	NF EN 15934	#

RESULTATS DIVERS					
Essai	Méthode	Norme	Résultat	Unité	Cofrac
Analyses microbiologiques <i>Analyses microbiologiques</i> Salmonelles	NPP	FD CEN/TR 15215-2	<8	/10g MS	
<i>Analyses parasitologiques</i> Oeufs d'helminthes viables (*)	Flottation	Méthode interne	< 3	/10g MS	
<i>Analyses virologiques</i> Entérovirus	NPPUC	Méthode interne	Absence	/10g MS	
Mesures sur le terrain <i>Mesures sur le terrain</i> Température de l'échantillon à réception	Thermométrie		5	°C	

Identification dossier : LSE23-70855

Référence contrat : LSEC21-3650

Identification échantillon : LSE2305-49980-1

Toutes les informations relatives aux conditions de prélèvement ont été transmises par le client.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client.

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesures sont consultables au laboratoire. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Ludovic RIMBAULT
Ingénieur de laboratoire



Analyse des échantillons semaine n° : 20

Microbiologie :

- Salmonella : < 8 NPP/10 g MS
- Total oeufs viables d'Helminthes : < 3 /10 g MS
- Entérovirus : Abs NPPUC/10 g MS

Date : 06/07/2023

Valérie CORVISY
Piloté de Projets
Service 4 UPBD
du Site Seine-Aval / SIAAP